

To/Destinataire	Maire et membres du Conseil	
From/Expéditeur	Directrice, Services des déchets solides	
Subject/Objet	Renouvellement des contrats de collecte des déchets résidentiels solides en bordure de rue, Zone 1 – Mise à jour	Date : Le 6 septembre 2019

La présente note de service vise à fournir au maire et aux membres du Conseil municipal une mise à jour sur le processus de négociations des contrats à court terme (trois ans) pour la collecte des déchets en bordure de rue; plus précisément, les négociations avec Waste Management Inc. pour la collecte résidentielle de la Zone 1 (secteur ouest) pour la période du 1er juin 2020 au 31 mai 2023. Malheureusement, ces négociations n'ont pu être menées à bonne fin. Le personnel, en collaboration avec les Services d'approvisionnement, a signé un contrat avec les deux autres fournisseurs actuels de la Ville conformément aux directives fournies par le Conseil municipal le 24 avril 2019.

Étant donné l'importance de conclure des négociations le plus tôt possible afin d'assurer la continuité du service aux résidents de la Zone 1, la présente note de service est fournie à titre de mise en contexte au sujet d'une motion visant à attribuer le contrat de la Zone 1 à un autre fournisseur que le personnel recommande de déposer et d'examiner à la réunion du Conseil municipal du 11 septembre 2019 (Annexe 1).

### **Contexte**

Comme indiqué dans le rapport sur le renouvellement des contrats de collecte des déchets résidentiels en bordure de rue ([ACS2019-PWE-GEN-0001](#)) examiné par le Conseil municipal le 24 avril 2019, la collecte des déchets résidentiels en bordure de rue est l'un des services confiés en sous-traitance par les Services des déchets solides. La collecte en bordure de rue est divisée en cinq zones à l'échelle de la ville, avec le Groupe interne de collecte des déchets de la Ville et Miller Waste Systems, chacun servant actuellement deux zones, ainsi que Waste Management Inc. servant une zone. Avec les contrats actuels établis pour prendre fin le 31 mai 2020, et avec la Ville s'apprêtant à entreprendre la première refonte de son plan directeur pour les déchets solides depuis 2003, le personnel a commencé à revoir des options relatives aux renouvellements des contrats pour le 1er juin 2020, soucieux de recommander une approche qui permettrait d'éventuelles modifications de niveaux de service pendant le présent mandat du Conseil.

Une demande de renseignements (DDR) a été lancée en novembre 2018 afin de connaître la capacité et l'intérêt du marché pour un contrat à court terme de trois ans qui permettrait au Conseil de mettre en œuvre des modifications à la collecte en bordure de rue pendant la durée de son mandat, et tiendrait compte également de l'interdiction provinciale des matières organiques dans les décharges publiques, qui devrait être mise en œuvre progressivement à partir de 2022 et s'enchaîner avec la responsabilité élargie des producteurs (REP) en 2023. Les résultats de la DDR ont révélé que sur le marché, exception faite des fournisseurs de services dans le cadre des contrats existants, il y a peu d'intérêt envers un contrat de collecte de trois ans.

Selon l'information recueillie au moyen de la DDR, le personnel a déposé le rapport sur le renouvellement des contrats de collecte des déchets résidentiels en bordure de rue ([ACS2019-PWE-GEN-0001](#)) lors de la réunion du Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets du 16 avril 2019 et du Conseil le 24 avril 2019. Ce rapport détaillait les options pour le renouvellement des contrats de collecte des déchets résidentiels en bordure de rue, où le Conseil, ultimement, « délègue au directeur général de la Direction générale des travaux publics et de l'environnement le pouvoir de négocier, de finaliser et de signer un contrat à court terme de trois ans pour la collecte des déchets en bordure de rue avec chacun des fournisseurs de service de collecte en bordure de rue existants, dont le Groupe interne de collecte des déchets, conformément à l'article 22(1)(d) du Règlement sur les approvisionnements ».

### **Mise à jour sur les négociations et le renouvellement des contrats de collecte**

Après avoir reçu des pouvoirs délégués par le Conseil, le personnel a entamé le processus de négociations avec les trois fournisseurs actuels de services de collecte en bordure de rue existants pour chacune de leurs zones respectives. Le personnel a négocié avec succès les modalités d'une prolongation de trois ans avec le Groupe interne de collecte des déchets de la Ville pour les Zones 3 et 5, et avec Miller Waste Systems pour les Zones 2 et 4, et les nouveaux contrats établis devant commencer le 1er juin 2020 et prendre fin le 31 mai 2023.

Après de longues discussions et de nombreuses réunions avec Waste Management Inc. pendant une période de deux mois, les parties ont été incapables de réussir à négocier un contrat répondant aux modalités et conditions du rapport sur le renouvellement des contrats de collecte des déchets solides en bordure de rue et un pouvoir délégué associé. Au moyen d'une lettre datée du 15 août 2019, la Ville a officiellement avisé Waste Management Inc. qu'elle mettait fin aux négociations.

Étant donné que la DDR de novembre 2018 a clairement révélé que sur le marché, exception faite des fournisseurs de services dans le cadre des contrats existants, il n'y a guère d'intérêt envers un contrat de collecte de trois ans, le personnel, en collaboration avec les Services

d'approvisionnement, a approché Miller Waste Systems et le Groupe interne de collecte des déchets de la Ville pour solliciter des propositions pour la Zone 1. Après avoir reçu ces propositions supplémentaires et tenu des discussions de suivi avec les deux fournisseurs, il a été déterminé que le montant proposé par Miller Waste Systems pour servir la Zone 1 était le plus bas. Bien que le montant de la proposition de Miller Waste System soit légèrement plus élevé que celui de la proposition de la DDR d'origine pour la Zone 1 (étant donné la location de camions à court terme nécessaire en raison du délai très court), les répercussions financières d'une approche de contrat à court terme de trois ans demeurent relativement conformes à ce qui avait été approuvé par le Conseil en avril 2019. Collectivement pour toutes les zones, le prix négocié définitif représente une augmentation approximative du prix pour la première année de 533 000 (ou 1,5 %) comparativement aux propositions de la DDR décrites dans le rapport d'avril 2019. De ce montant, une tranche de 310 000 \$ sera appliquée à 2020 et sera ajoutée et incluse dans le budget provisoire de fonctionnement de 2020 des Services de gestion des déchets solides. Cela représente une augmentation graduelle, par rapport à celle identifiée dans le rapport d'avril, d'environ 0,80 \$ par année pour le propriétaire moyen dont les déchets sont ramassés en bordure de rue.

Cependant, étant donné que le personnel a reçu l'autorisation par l'entremise du rapport du 24 avril de négocier avec les fournisseurs de services existants pour leurs zones actuelles, et n'a pas reçu l'autorisation explicite d'attribuer des contrats aux fournisseurs de services existants pour d'autres zones, le personnel recommande que le Conseil suspende l'application des règles de procédure pour examiner la motion ci-jointe lors de la réunion du Conseil du 11 septembre 2019, demandant l'autorisation de déléguer le pouvoir au directeur général de la Direction générale des travaux publics et de l'environnement de finaliser et d'exécuter un contrat de collecte des déchets en bordure de rue de trois ans avec Miller Waste Systems pour le secteur de la Zone 1, conformément à l'article 22(1)(d) du Règlement sur les approvisionnements. La demande de suspension des règles de procédure résulte des contraintes de temps associées au processus d'approvisionnement, et à la nécessité pour le soumissionnaire privilégié de commencer à réserver de l'équipement et à engager du personnel pour la nouvelle zone de collecte. Comme l'échéancier est déjà serré pour le fournisseur de services pour lui permettre d'acquérir de nouveaux équipements, tout retard de décision de signature de ce contrat peut avoir des répercussions financières qui pourraient être transmises à la Ville au moyen d'une proposition révisée.

Le conseiller Moffatt a accepté de présenter la motion le 11 septembre 2019, lors de la réunion du Conseil municipal. Le conseiller Gower a accepté d'appuyer cette motion.

### **Problèmes continus de rendement dans la Zone 1 et mesures d'atténuation**

Concernant une question distincte, mais liée, le contrat actuel avec Waste Management Inc. doit prendre fin le 31 mai 2020. À la lumière des problèmes de rendement actuels dans la Zone 1 au cours des derniers mois, et avec la recommandation d'octroyer un contrat de collecte de trois ans pour la Zone 1 à un autre fournisseur de services à compter du 1er juin 2020, les membres du personnel sont attentifs à l'éventualité de futures interruptions de service dans la Zone 1, entre maintenant et le 1er juin. Jusqu'à présent, Waste Management Inc. a été un partenaire coopératif et continue de travailler activement avec la Ville pour régler les problèmes liés aux services. Cela étant dit, dans le but d'atténuer tout problème de service qui pourrait survenir, la Ville continuera de suivre les pratiques exemplaires en matière de gestion de contrat pour surveiller le rendement du fournisseur, et utilisera tous les moyens appropriés à sa disposition pour garantir l'exécution et le rendement de leur contrat. Plus largement, le personnel continuera de travailler avec d'autres fournisseurs de services (y compris le Groupe interne de collecte des déchets de la Ville), au besoin, pour réduire au minimum toute interruption de service pour les résidents de la Zone 1. Tant Miller Waste Systems que le Groupe interne de collecte des déchets de la Ville se sont engagés à prêter main-forte au mieux de leurs capacités et de leurs ressources disponibles. La Ville continuera aussi de s'appuyer sur la main-d'œuvre occasionnelle comme moyen visant à compléter les efforts du Groupe interne de collecte des déchets de la Ville, et explorera aussi la possibilité d'utiliser des camions de location, le cas échéant.

Si vous avez des questions ou besoin de renseignements supplémentaires concernant la présente note de service, veuillez communiquer avec Jonathan Hamilton (gestionnaire de programme, Collecte des déchets et services à la clientèle) au 613-580-2424, poste 21145, ou moi-même au 613-580-2424, poste 21528.

*Document original signé par :*

Marilyn Journeaux

- c.c. Équipe de la haute direction
  - Directrice, Services de l'information du public et des relations avec les médias
  - Gestionnaire de programme, Relations et Communications médiatiques
  - Équipe de direction, Direction générale des travaux publics et de l'environnement
  - Coordonnatrice, Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets
  - Coordonnateur, Comité consultatif sur la gérance environnementale